

Agent des services de sécurité incendie (SSIAP1) / Agente des services de sécurité incendie (SSIAP1)

Secteur de rattachement : Sécurité des personnes et des biens

Autres dénominations : Agent d'exploitation sécurité incendie / Agente d'exploitation sécurité incendie • Agent de sécurité incendie / Agente de sécurité incendie

Présentation du métier

L'agent(e) des services de sécurité incendie surveille, protège et sécurise les biens et les personnes contre tout risque d'incendie.

Conditions d'accès au métier

Ce métier est accessible avec un diplôme de niveau CAP/BEP à Bac (général, professionnel, ...).

Il est également accessible avec une expérience professionnelle dans le secteur de la sécurité et de la défense sans diplôme particulier.

Une habilitation Service de Sécurité Incendie et d'Assistance à Personnes-SSIAP 1 est requise.

Un casier judiciaire exempt de toute mention contradictoire et une carte professionnelle valable 5 ans, délivrée par le CNAPS (Conseil National des Activités Privées de Sécurité) sont obligatoires. Le port d'arme est soumis à autorisation préfectorale.

Compétences professionnelles

- Assister et aider les personnes ou réceptionner les secours
- Contrôler la conformité d'une machine, d'une installation, ou d'un site
- Contrôler l'accès et la circulation des personnes
- Détecter les comportements suspects
- Gérer une situation conflictuelle
- Protéger des personnes et des biens
- Réaliser une télésurveillance
- Recueillir et analyser les besoins d'un client, d'une personne
- Rédiger un rapport, un compte rendu d'activité
- Repérer les anomalies, incidents et informer les forces de l'ordre et les clients
- Sécurité incendie
- Techniques d'autodéfense
- Transmettre de l'information
- Transmettre et faire respecter les règles et les procédures
- Utiliser des outils de radiocommunication

Savoir-être professionnels

- Avoir le sens du service
- Faire preuve de réactivité
- Gérer son stress
- Faire preuve d'autonomie
- Faire preuve de rigueur et de précision
- Travailler en équipe

Pour en savoir plus sur ce métier, consulter la [fiche ROME K2503 - Sécurité et surveillance privées](#).